

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Indemnités Maire et adjoints :

Il est nécessaire de prendre une délibération, Mr le Maire ne souhaitant pas prendre la totalité de l'indemnité accordée au Maire d'une commune de moins de 1000 habitants qui est normalement de 1567.43€ brut mensuel. Après délibération et à l'unanimité il a été voté les indemnités suivantes ;

Indemnité Mr le Maire : 1151 € Brut mensuel

Indemnité des Adjoints et de la Conseillère déléguée : 416.17 € Brut mensuel

Délégation au Maire pour les marchés passés selon une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés, de fournitures et de services, et toutes décisions concernant les avenants qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et ce à compter du premier euro et jusqu'à la somme de 100 000 € HT. En cas d'empêchement du Maire, cette délégation sera exercée, dans les mêmes conditions, par le premier Adjoint au Maire. Cette délégation est valable pendant toute la durée du mandat électif.

Travaux école :

Il est nécessaire d'établir un avenant sur le lot 7 plâtrerie pour un supplément de 2093€ ht

Décision adoptée à l'unanimité

Travaux du stade :

Achat de carrelage pour 629.22€ ht subventionné à 80%, sachant que la pose se fera par les membres du club.

Acquisition d'une épareuse :

Il a été décidé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sachant que celle-ci peut-être de 40% plafonnée à 5000€.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et de bâtiments communaux

Ce dispositif du parcours emploi compétences, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer ce poste et autorise Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Projet City stade : 2 possibilités ; en contrebas du parking de la boulangerie ou derrière la salle polyvalente

Après un tour de table, la majorité est favorable à la réalisation de ce projet à la salle vers les écoles.

Boulangerie ; projet de rachat de la maison d'habitation construite par l'Office d'HLM pour en faire éventuellement un agrandissement de la boulangerie et une épicerie. Il avait été fait une demande de subvention DETR de 40%, mais ce projet n'a pas été retenu par l'Etat

Il est nécessaire de rappeler « pas d'arrêté de subventions, pas de travaux »

Mais par contre d'autres demandes de subvention DETR auprès de l'Etat ont été retenues, à savoir ;

- Aménagement des vestiaires du stade ; subvention de 7275.16€ pour un montant de travaux HT de 24 250€
- Acquisition d'un TBI pour l'école, subvention demandée en 2019 et reçue en 2020 de 1310€ pour une dépense de 2620€
- Travaux de voirie programme 2020, subvention accordée de 11 796€ pour un montant de travaux de 29 490€
- Travaux Pont de La Logne, subvention de 10 010€ pour des travaux de 20 020€
- Aménagement d'espaces publics (PAB), subvention demandée en 2019 et reçue en 2020 de 40 172€ pour des travaux de 100 430€
-

